



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2022

Date de la convocation :
16 novembre 2022

Date d'affichage :
16 novembre 2022

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **11**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

PRÉSENTS

NICLOUX Didier ■ **DI BARTOLOMÉO** Roland ■ **BASTIEN** Laure ■ **GRÉGORIS** Emmanuel ■ **GROSJEAN** Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MARIAGE** Sébastien ■ **RENOIR** Isabelle ■ **SALVUCCI** Stéphanie ■ **VARNIER** Jean-Charles.

ABSENTS

Mme Audrey **DEUWEL** (procuration à Nadine Grosjean) ■ M. Emmanuel **GRÉGORIS** (procuration à Isabelle Renoir) ■ M. Alain **NOWAK** (procuration à Roland Di Bartoloméo)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. SMITU : rapport d'activité 2021
Rapporteur : Madame Déborah Langmar
3. Budget 2022 : décision modificative N°2
Rapporteur : Monsieur le Maire
4. APE : subvention exceptionnelle
Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier
5. Espace socioculturel : révision tarifs de location
Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux
6. Repas des aînés : choix des prestataires
Rapporteur : Madame Nadine Grosjean
7. Tarifs des concessions de cimetière pour 2023
Rapporteur : Monsieur le Maire
8. Divers

Secrétaire de séance :
Stéphanie Salvucci

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

Conférence Stéphanie Balme du 19 novembre 2022 :

Monsieur le Maire fait un retour sur la conférence de Stéphanie Balme et exprime à l'assemblée sa satisfaction sur l'organisation de cet événement ainsi que sur la qualité de l'intervenante.

Repas des aînés du 27 novembre 2022 :

114 personnes sont inscrites à cette manifestation (élus et agents compris).

Rénovation thermique du presbytère :

La commune a reçu la notification de la subvention d'Ambition Moselle pour un montant de 89 000 €. Pour rappel, la DSIL a déjà accordé 129 000 €.

Travaux rue du Moulin :

Les travaux ont débuté.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

N° 2022-49 – SMITU : rapport d'activité 2021

Rapporteur : Madame Déborah Langmar

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMITU nous a adressé le rapport annuel d'activité au titre de l'année 2021.

Celui-ci présente les moments forts du SMITU ainsi que les finances engagées au titre de l'année 2021. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune ou EPCI membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de prendre** acte du rapport annuel d'activité du SMITU au titre de l'année 2021.

N° 2022-50 – Budget 2022 : décision modificative N°2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2022-04, en date du 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 494 557,28 € soit à 1 153 628,29 € en section de fonctionnement et à 340 928,99 € en section d'investissement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approuver les mouvements de crédits ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE 022 : DÉPENSES IMPRÉVUES				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €

DÉPENSES

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
60612	Énergie - électricité	55 000,00 €	6 000,00 €	61 000,00 €
6132	Locations immobilières	170 000,00 €	6 000,00 €	176 000,00 €

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
65548	Autres contributions	48 000,00 €	8 000,00 €	56 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

N° 2022-51 – APE : Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier

À l'occasion de la fête de Saint-Nicolas, la commune a pour habitude de faire appel à l'Association des Parents d'Élèves afin de passer une commande commune de chocolats à distribuer aux enfants.

Pour cette année, le montant de la commande communale correspondant à 210 Saint-Nicolas en chocolat à 4,47 € l'unité s'élève à 938,70 €.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle du même montant à cette association qui a honoré l'intégralité de la facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 938,70 €.

N° 2022-52 – Espace socioculturel : révision tarifs de location

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Lors de la mise en service de l'espace socioculturel, le conseil municipal a établi une tarification de location de cet équipement.

Avec l'augmentation des coûts liés à l'utilisation de cet espace (fluides, frais d'entretien...), il est nécessaire de procéder à une revalorisation de cette tarification.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'adopter le tableau ci-dessous qui fixe les nouveaux tarifs de location applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tarifs pour les Kanfenois	Anciens tarifs 1 jour	Nouveaux tarifs 1 jour	Anciens tarifs Week-end	Nouveaux tarifs Week-end
Salle principale + hall d'entrée + bar				
Associations	100 €	120 €	150 €	200 €
Particuliers	200 €	250 €	300 €	350 €
Salle principale +hall d'entrée + cuisine + bar				
Associations (manifestations)	150 €	160 €	250 €	300 €
Particuliers	300 €	350 €	600 €	650 €
Bar seul dans le cadre de manifestations				
Associations	15 €	20 €	30 €	50 €
Caution salle	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Caution bar	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Location percolateur (à l'unité)	5 €	10 €	5 €	10 €
Location micro-onde	5 €	10 €	5 €	10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** les nouveaux tarifs de location de l'espace socioculturel ci-dessus présentés qui seront applicables au 1^{er} janvier 2023
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2022-53 – Repas des aînés : changement de prestataires

Rapporteur : Madame Nadine Grosjean

Le traditionnel repas des aînés programmé initialement au dimanche 13 novembre 2022 a dû être reporté au dimanche 27 novembre pour cause de défaillance du traiteur.

Dans ces conditions, la commune a dû trouver un nouveau traiteur ainsi qu'un nouvel animateur musical.

Pour la partie restauration, c'est DAN TRAITEUR de MALANCOURT LA MONTAGNE qui a été retenu pour un prix de 33,50 € par personne hors boissons.

Pour la partie animation musicale, il est proposé de faire appel à WILLIAM Animation de Sérémange pour un montant de 350 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de confirmer** le choix du traiteur DAN TRAITEUR de Malancourt la Montagne au prix de 33,50 € TTC par personne hors boissons ;
- **de confirmer** le choix du musicien WILLIAM Animation de Sérémange au prix de 350 € TTC ;
- **d'imputer** les dépenses inhérentes à cette manifestation sur les crédits ouverts au budget primitif 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

N° 2022-54 – Tarifs des concessions de cimetière pour 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Chaque année, le conseil municipal est appelé à voter les tarifs des concessions du cimetière. Il a également été convenu d'indexer annuellement le tarif des concessions sur l'indice de référence des loyers (I.R.L.) du 3^e trimestre de chaque année.

Au 3^e trimestre 2021, l'I.R.L. était de 131,67. Pour le 3^e trimestre 2022, l'indice de référence des loyers est de 136,27 soit une augmentation de 4,6 %, ce qui aura pour effet de porter les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 aux montants mentionnés dans le tableau ci-après.

Concessions trentenaires

CIMETIÈRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Concession tombe simple (1m x 2,20m)	156,19 €	163,37 €
Concession tombe double (2m x 2,20m)	312,36 €	326,73 €
CAVURNE		
Cavurne non aménagée (1m x 1m)	124,94 €	130,69 €
Cavurne aménagée (1m x 1m)	468,54 €	490,09 €
COLUMBARIUM	TARIF 2021	
Columbarium	2 030,00 €	<i>Inchangé</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** les tarifs des concessions pour l'année 2023 comme déterminés dans le tableau ci-dessus.

La secrétaire



Stéphanie SALVUCCI

Le Maire



Denis BAUR